

# TABLE DES MATIÈRES

- [Livre](#)
  - [Liminaria](#)
    - [\[Page de faux-titre\].](#)
    - [\[Page blanche.\]](#)
    - [\[Page de titre\].](#)
    - [\[Page blanche.\]](#)
  - [Digestorum seu Pandectarum pars septima = Digeste ou Pandectes, septième partie.](#)
  - [Digestorum seu Pandectarum, Liber quadragesimus quintus = Digeste ou Pandectes, Livre quarante-cinquième.](#)
    - [Titulus primus. De verborum obligationibus = Titre premier. Des obligations par les paroles.](#)
      - [\( ' \) De verborum obligationibus = Deuxième partie. Des obligations par les paroles.](#)
      - [De verborum obligationibus = Troisième partie. Des obligations par les paroles.](#)
    - [Titulus 2. De duobus reis constituendis = Titre 2. De plusieurs stipulans et promettans.](#)
    - [Titulus 3. De stipulatione servorum = Titre 3. De la stipulation des esclaves.](#)
  - [Digestorum seu Pandectarum, Liber quadragesimus sextus = Digeste ou Pandectes, Livre quarante-sixième.](#)
    - [Titulus primus. De fidejussoribus et mandatoribus = Titre premier. Des fidéjusseurs et des mandans.](#)
    - [Titulus 2. De novationibus et delegationibus = Titre 2. Des novations et délégations.](#)
    - [Titulus 3. De solutionibus et liberationibus = Titre 3. Des paiemens et des libérations.](#)
    - [Titulus 4. De acceptilatione = Titre 4. De l'acceptilation.](#)
    - [Titulus 5. De stipulationibus praetoriis = Titre 5. Des stipulations prétoriennes.](#)
    - [Titulus 6. Rem pupilli vel adolescentis salvam fore = Titre 6. De la caution pour l'indemnité du pupille ou du mineur.](#)
    - [Titulus 7. Judicatum solvi = Titre 7. De la caution pour payer le jugé.](#)
    - [Titulus 8. Ratam rem haberi, et de ratihabitione = Titre 8. De la caution que la chose sera ratifiée.](#)
  - [Digestorum seu Pandectarum, Liber quadragesimus septimus = Digeste ou Pandectes, Livre quarante-septième.](#)
    - [Titulus primus. De privatis delictis = Titre premier. Des délits privés.](#)
    - [Titulus 2. De furtis = Titre 2. Des vols.](#)

- [Titulus 3. De tigno juncto = Titre 3. Du vol des matériaux, etc.](#)
- [Titulus 4. Si is qui testamento liber esse jussus erit, post mortem domini ante aditam hereditatem subripuisse, aut corrupisse quid dicetur = Titre 4. Si celui qui, ayant reçu la liberté par testament depuis la mort du maître avant l'adition d'hérédité, est dit avoir volé ou gâté quelque chose.](#)
- [Titulus 5. Furti adversus nautas, caupones, stabularios = Titre 5. Du vol contre les nautonniers, les cabaretiers et les hôteliers.](#)
- [Titulus 6. Si familia furtum fecisse dicetur = Titre 6. Des esclaves du même maître dits avoir volé.](#)
- [Titulus 7. Arborum furtim caesarum = Titre 7. Des arbres coupés furtivement.](#)
- [Titulus 8. Vi bonorum raptorum et de turba = Titre 8. Des biens ravis par force, et de l'atroupement.](#)
- [Titulus 9. De incendio, ruina, naufragio, rate, nave expugnata = Titre 9. Des vols et rapines qui se commettent dans les cas d'incendies, ruines, naufrages d'une barque ou navire en détresse.](#)
- [Titulus 10. De injuriis et famosis libellis = Titre 10. Des injures et des libelles diffamatoires.](#)
- [Titulus 11. De extraordinariis criminibus = Titre 11. Des crimes punis arbitrairement.](#)
- [Titulus 12. De sepulcro violato = Titre 12. Du sépulcre violé.](#)
- [Titulus 13. De concussione = Titre 13. De la concussion.](#)
- [Titulus 14. De abigeis = Titre 14. De ceux qui emmènent des troupeaux.](#)
- [Titulus 15. De praevaricatione = Titre 15. De la prévarication.](#)
- [Titulus 16. De receptatoribus = Titre 16. Des recéleurs.](#)
- [Titulus 17. De furibus balneariis = Titre 17. Des voleurs dans les bains.](#)
- [Titulus 18. De effractoribus et expilatoribus = Titre 18. De ceux qui font effraction, et de ceux qui spolient.](#)
- [Titulus 19. Expilatae hereditatis = Titre 19. De la spoliation d'hérédité.](#)
- [Titulus 20. Stellionatus = Titre 20. Du stellionat.](#)
- [Titulus 21. De termino moto = Titre 21. Des bornes déplacées.](#)
- [Titulus 22. De collegiis et corporibus = Titre 22. Des collèges et des corporations.](#)
- [Titulus 23. De popularibus actionibus = Titre 23. Des actions populaires.](#)
- [Digestorum seu Pandectarum, Liber quadragesimus octavus = Digeste ou Pandectes, Livre quarante-huitième.](#)
  - [Titulus primus. De publicis judiciis = Titre premier. Des jugemens publics.](#)
  - [Titulus 2. De accusationibus et inscriptionibus = Titre 2. Des accusations et des inscriptions.](#)
  - [Titulus 3. De custodia et exhibitione reorum = Titre 3. De la garde et de la représentation des accusés.](#)

- [Titulus 4. Ad legem Juliam majestatis = Titre 4. Sur la loi Julia concernant le crime de lèse-majesté.](#)
- [Titulus 5. Ad legem Juliam de adulteriis coercendis = Titre 5. Sur la loi Julia concernant la répression des adultères.](#)
- [Titulus 6. Ad legem Juliam de vi publica = Titre 6. De la loi Julia sur la violence publique.](#)
- [Titulus 7. Ad legem Juliam de vi privata = Titre 7. De la loi Julia sur la violence privée.](#)
- [Titulus 8. Ad legem Corneliam de sicariis et veneficis = Titre 8. De la loi Cornélia sur les assassins et les empoisonneurs.](#)
- [Titulus 9. De lege Pompeia de parricidiis = Titre 9. De la loi Pompéia sur les parricides.](#)
- [Titulus 10. De lege Cornelia de falsis, et de senatusconsulto Liboniano = Titre 10. De la loi Cornélia sur le faux, et du sénatus-consulte libonien.](#)
- [Titulus 11. De lege Julia repetundarum = Titre 11. De la loi Julia sur les concussionnaires.](#)
- [Titulus 12. De lege Julia de annona = Titre 12. De la loi Julia sur les vivres.](#)
- [Titulus 13. Ad legem Juliam peculatus, et de sacrilegiis, et de residuis = Titre 13. De la loi Julia sur le péculat, les sacrilèges et les résidus.](#)
- [Titulus 14. De lege Julia ambitus = Titre 14. De la loi Julia sur la brigue.](#)
- [Titulus 15. De lege Favia de plagiaris = Titre 15. De la loi Favia sur les plagiaires.](#)
- [Titulus 16. De \(sic pour ad\) senatusconsultum Turpilianum, et de abolitionibus criminum = Titre 16. Du sénatus-consulte turpillien, et de l'abolition des crimes.](#)
- [Titulus 17. De reuocandis, vel absentibus damnandis = Titre 17. De la condamnation de ceux dont on doit faire la perquisition ou qui sont absents.](#)
- [Titulus 18. De quaestionibus = Titre 18. De la question.](#)
- [Titulus 19. De poenis = Titre 19. Des peines.](#)
- [Titulus 20. De bonis damnatorum = Titre 20. Des biens des condamnés.](#)
- [Titulus 21. De bonis eorum qui ante sententiam vel mortem sibi consciverunt, vel accusatorem corruerunt = Titre 21. Des biens de ceux qui, avant le jugement, ou se sont donnés \(sic\) la mort, ou ont corrompu leur accusateur.](#)
- [Titulus 22. De interdictis et relegatis, et deportatis = Titre 22. Des interdits, des relégués et des déportés.](#)
- [Titulus 23. De sententiam passis et restitutis = Titre 23. Des condamnés réhabilités.](#)
- [Titulus 24. De cadaveribus punitorum = Titre 24. Des cadavres de ceux qui sont punis.](#)
- [Digestorum seu Pandectarum, Liber quadragesimus nonus = Digeste ou Pandectes.](#)

## Livre quarante-neuvième.

- Titulus primus. De appellationibus et relationibus = Titre premier. Des appels et des référés.
- Titulus 2. A quibus appellari non licet = Titre 2. De quelles personnes il n'est pas permis d'appeler.
- Titulus 3. Quis, a quo appelletur = Titre 3. A qui et de qui on appelle.
- Titulus 4. Quando appellandum sit, et intra quae tempora = Titre 4. Quand on peut appeler, et jusqu'à quel temps.
- Titulus 5. De appellationibus recipiendis, vel non = Titre 5. Des appels qui doivent être ou n'être pas reçus.
- Titulus 6. De libellis dimissoriis, qui apostoli dicuntur = Titre 6. Des libelles démissaires appelés lettres envoyées.
- Titulus 7. Nihil innovari appellatione interposita = Titre 7. Que rien ne soit innové au préjudice de l'appel.
- Titulus 8. Quae sententiae sine appellatione rescindantur = Titre 8. Quels jugemens peuvent être réformés sans appel.
- Titulus 9. An per alium causae appellationum reddi possunt = Titre 9. Si l'on peut établir par d'autres ses causes et moyens d'appel.
- Titulus 10. Si tutor, vel curator, magistratus creatus appellaverit = Titre 10. Si un tuteur, un curateur, un magistrat, a appelé de sa nomination.
- Titulus 11. Eum qui appellaverit, in provincia defendi = Titre 11. Celui qui a appelé doit se défendre au lieu de son domicile.
- Titulus 12. Apud eum a quo appellatur, aliam causam agere compellendum = Titre 12. Que l'on est forcé de plaider en autre cause devant le juge dont est appel.
- Titulus 13. Si pendente appellatione mors intervenerit = Titre 13. Si l'appel étant pendant, la mort de l'appelant est survenue.
- Titulus 14. De jure fisci = Titre 14. Du droit du fisc.
- Titulus 15. De captivis et de postliminio, et redemptis ab hostibus = Titre 15. Des prisonniers de guerre, et du postliminium, et de ceux qui sont rachetés de l'ennemi.
- Titulus 16. De re militari = Titre 16. De l'état militaire.
- Titulus 17. De castrensi peculio = Titre 17. Du pécule castrense.
- Titulus 18. De veteranis = Titre 18. Des vétérans.
- Digestorum seu Pandectarum, Liber quinquagesimus = Digeste ou Pandectes, Livre cinquantième.
  - Titulus primus. Ad municipalem et de incolis = Titre premier. Des villes municipales, et de ceux qui les habitent.
  - Titulus 2. De decurionibus et filiis eorum = Titre 2. Des décurions et de leurs

enfants.

- Titulus 3. De albo scribendo = Titre 3. Du rang dans lequel doivent être inscrits et immatriculés les noms des décurions.
  - Titulus 4. De muneribus et honoribus = Titre 4. Des honneurs et des emplois publics.
  - Titulus 5. De vacatione et excusatione munerum = Titre 5. De la vacance des emplois, et des excuses que l'on peut proposer pour être exempt de les remplir.
  - Titulus 6. De jure immunitatis = Titre 6. Du droit d'immunité.
  - Titulus 7. De legationibus = Titre 7. Des députations et ambassades.
  - Titulus 8. De administratione rerum ad civitates pertinentium = Titre 8. De l'administration des deniers et autres choses qui appartiennent aux villes.
  - Titulus 9. De decretis ab ordine faciendis = Titre 9. Des décrets qui doivent être rendus par l'ordre des décurions.
  - Titulus 10. De operibus publicis = Titre 10. Des ouvrages publics.
  - Titulus 11. De nundinis = Titre 11. Des foires et marchés.
  - Titulus 12. De pollicitationibus = Titre 12. Des pollicitations ou promesses.
  - Titulus 13. De extraordinariis cognitionibus, et si iudex litem suam fecisse diceretur = Titre 13. Des matières extraordinaires dont la connoissance appartient aux présidens des provinces, ainsi que celle des jugemens de ceux qui ont mal jugé.
  - Titulus 14. De proxeneticis = Titre 14. Des proxénètes ou entremetteurs.
  - Titulus 15. De censibus = Titre 15. Des dénombremens donnés à l'effet de lever les tributs.
  - Titulus 16. De verborum significatione = Titre 16. De la signification des termes.
  - Titulus 17. De diversis regulis juris antiqui = Titre 17. Explication des règles du droit ancien.
    - [Les p. 671-672 sont insérées par erreur entre les pages 666 et 667.]
- Note des éditeurs.
  - Index titulorum qui in hoc septimo volumine continentur = Table des titres contenus dans ce septième volume.